

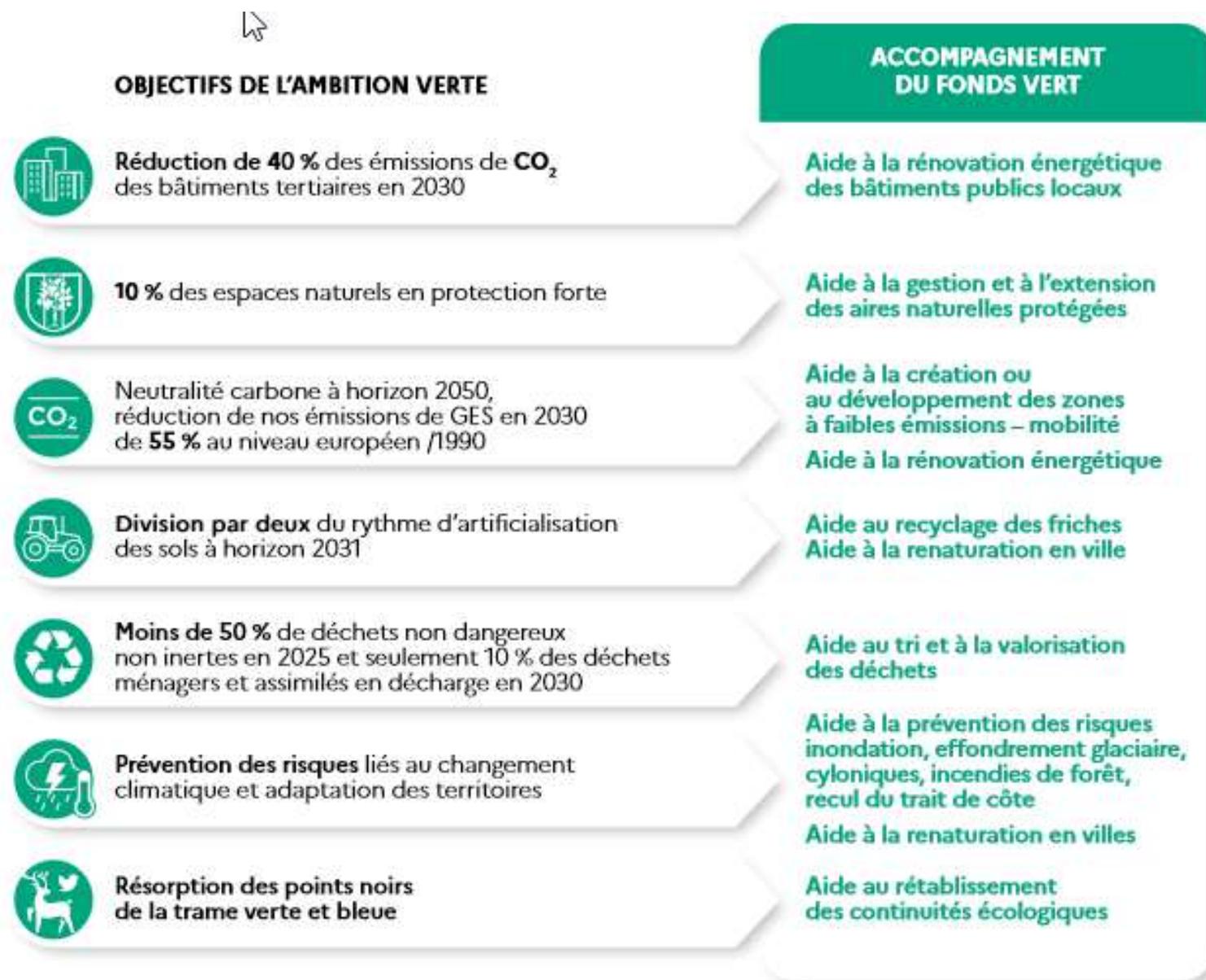


## Le Fonds vert

Accélérer la transition écologique dans les territoires

- **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU FONDS VERT**
  - **LA MESURE BIODIVERSITÉ ET SES OBJECTIFS**
    - **NATURE DES PROJETS ÉLIGIBLES**
  - **DÉPLOIEMENT DE LA MESURE EN NOUVELLE-AQUITAINE**
    - **MODALITÉS DE DÉPÔT DE VOTRE DEMANDE D'AIDE**
  - **ÉCHANGES**
-

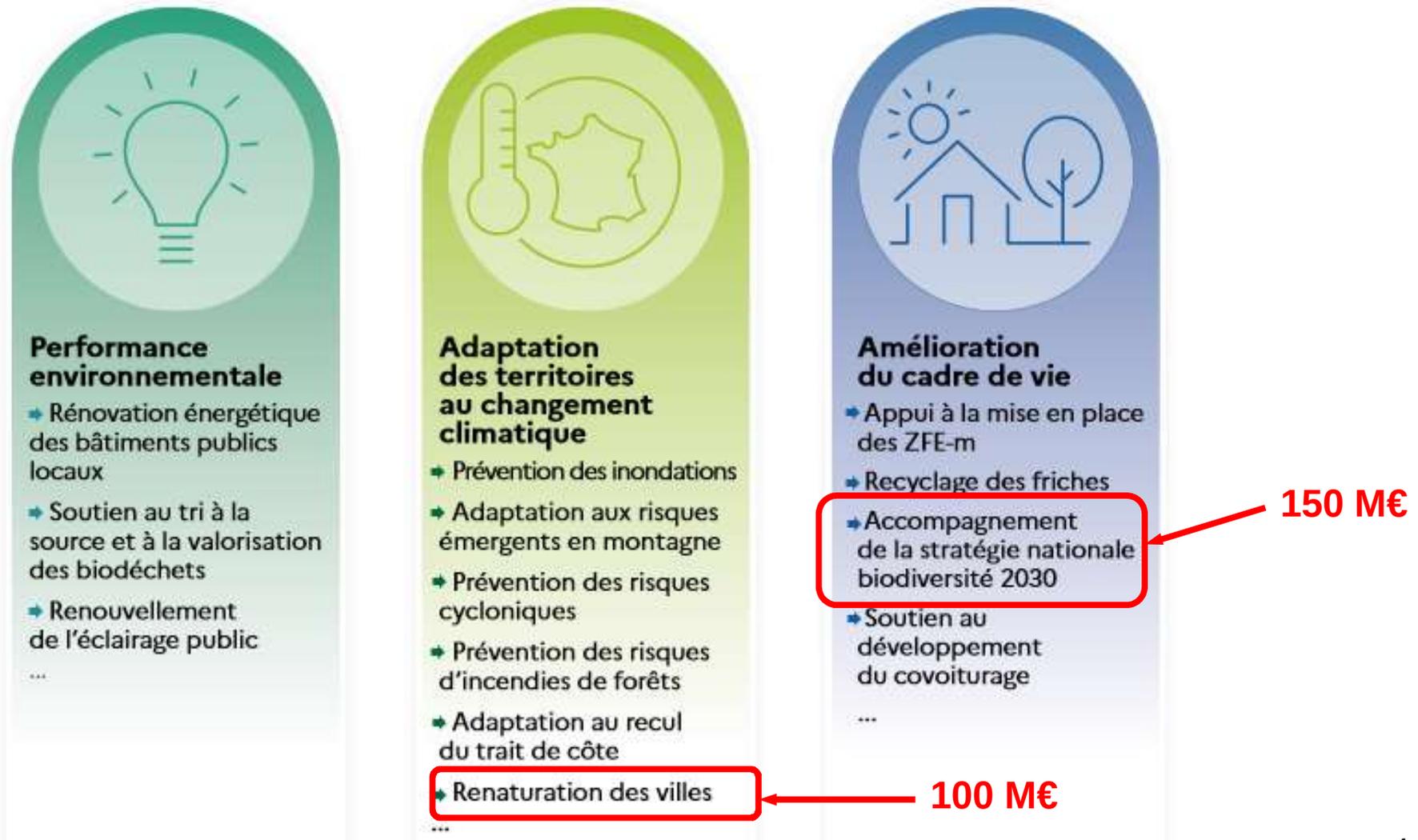
# Ambition du Fonds vert : accélérer la transition écologique dans les territoires



# Axes et mesures du Fonds vert

2 milliards d'euros sur 2023 (autorisations d'engagement)

13 mesures réparties au sein de 3 axes + 1 mesure transversale d'appui à l'ingénierie



# Principes de gestion du Fonds vert

- Coordination nationale assurée par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale
- Déconcentration des crédits auprès des préfets, avec un pilotage confié aux Préfets de région ou de département selon les mesures
- Gestion des crédits confiée aux opérateurs de l'État sur certaines mesures dites régionales  
⇒ Agences de l'eau pour la mesures « SNB » et « Renaturation des villes et des villages »
- **Taux maximal de subvention de 80 %  
(voire 100 % de manière dérogatoire et exceptionnelle)**
- Objectif de simplicité d'accès pour les collectivités territoriales et les autres acteurs éligibles

- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU FONDS VERT
  - LA MESURE BIODIVERSITÉ ET SES OBJECTIFS
    - NATURE DES PROJETS ÉLIGIBLES
  - DÉPLOIEMENT DE LA MESURE EN NOUVELLE-AQUITAINE
    - MODALITÉS DE DÉPÔT DE VOTRE DEMANDE D'AIDE
  - ÉCHANGES
-



# Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité (SNB) 2030 »



Le soutien financier du Fonds vert doit permettre d'accompagner les collectivités et leurs partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité 2030.

**68%**  
des habitats menacés  
au niveau européen  
sont présents en France  
métropolitaine



Biodiversité

## Les 4 sous-mesures

1. Mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les aires protégées
2. Protection des espèces
3. Réduction des pressions
4. Restauration écologique

## Les bénéficiaires

- des collectivités territoriales et groupements de collectivités, y compris les collectivités d'outre-mer
- des établissements publics locaux
- des établissements publics de l'Etat ou groupements d'intérêt public
- des associations ou des fondations
- des structures professionnelles gestionnaires d'aires protégées
- des gestionnaires, des propriétaires forestiers
- des gestionnaires d'infrastructures de transport y compris les services de l'Etat pour le rétablissement des continuités écologiques en tant que gestionnaire d'infrastructure
- des entreprises privées

**NATURE des projets éligibles :**

Subventions d'animation, d'ingénierie, d'études préalables et de mise en œuvre de projets d'investissement

# 1. Mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées

Appui à l'extension/création d'aires protégées et de zones de protection forte

## Objectifs

Un réseau d'aires protégées (30%) et de protections fortes (10%) bien géré

## Projets

- **Études préalables** à la création (ex. inventaires naturalistes, études d'impacts socio-économiques)
- Prestations d'**appui à la concertation**
- Prestations pour **faciliter l'installation d'un gestionnaire**

## Priorités

**Protection forte et cohérence avec le plan d'actions territorial « aires protégées » Nouvelle-Aquitaine**



# 1. Mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées

Acquisitions foncières avec un objectif pérenne de protection de la biodiversité

## *Projets*

**Projets matures** permettant un engagement rapide des crédits

## *Priorités*

Projets des **Conservatoires d'Espaces Naturels**



# 1. Mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées

## Actions pour une bonne mise en œuvre des documents de gestion des aires protégées

### Projets

- Investissements (ex. véhicules dédiés à la surveillance, au contrôle)
- Signalétique
- Sensibilisation, éducation à l'environnement
- Restauration et entretien de milieux
- Bâtiments accueillant du public



### Priorités

Cohérence avec le **plan d'actions territorial « aires protégées » Nouvelle-Aquitaine**

## 2. Protection des espèces

### Mise en œuvre des plans nationaux d'action (PNA) en faveur des espèces menacées

#### Objectifs

- Conserver ou restaurer les populations d'espèces menacées (PNA et PNG en vigueur)

#### Projets

- **Sauvegarde** de spécimens
- **Conservation *in situ*** (amélioration de l'habitat)
- **Conservation *ex-situ***
- **Réintroductions, renforcements de population**

#### Critères

- Actions de mise en œuvre définies ou mentionnées **dans les PNA**



## 2. Protection des espèces

### Mise en œuvre des plans nationaux d'action (PNA) en faveur des espèces menacées

#### Révision du cahier d'accompagnement de la mesure en avril 2023 :

la sous-mesure « protection des espèces » été modifiée afin d'intégrer et donc de rendre éligibles les actions de mise en œuvre des PNA mais également les plans suivants :

- **Plans nationaux de gestion**

(à ce jour : Barge à queue noire, Courlis cendré, Tourterelle des Bois),

- **Plan national en faveur des Migrateurs Amphihalins ou des PLAGEPOMI,**

- **Plan d'actions pour la protection des cétacés.**



## 2. Protection des espèces

### Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026

#### Objectifs

- Renforcer la contribution des milieux non agricoles à la restauration des insectes pollinisateurs (axe 3 du plan national pollinisateurs)
- Parvenir à une **augmentation importante de la ressource florale** nectarifère et pollinifère et de la **ressource en espaces et matériaux de nidification**, en superficie et en qualité : **d'ici 2026, doublement des surfaces des sites favorables aux insectes pollinisateurs**



#### Projets

- Implantation de couverts herbacés et de linéaires végétaux favorables **dans les dépendances vertes des infrastructures linéaires**

**Exemples** : aménagements favorables des dépendances des voies navigables, des véloroutes, des lieux de passages, des entrées de ville (haies en zone non agricole), des zones d'activités dans des villes de toute taille

#### Priorités

- **Le site est favorable aux pollinisateurs** lorsqu'une diversité de groupes d'espèces pollinisatrices (papillons, abeilles sauvages, syrphes...) peut s'y maintenir durablement à travers une mosaïque de formations végétales

## 3. Réduction des pressions

### Gestion des espèces exotiques envahissantes

#### *Objectifs*

- Gestion de populations d'EEE animales / végétales
- Tous les milieux sont concernés : eau douce, terrestre, marin



#### *Projets*

- Projets liés à tout type de techniques de piégeage et/ou destruction de spécimens
- Possibilité de financer des activités connexes liées au projet de gestion (communication, études et suivi...)

#### *Priorités (non exclusives)*

- Espèces émergentes, réglementées, sur sites à enjeux de biodiversité (espaces insulaires, aires protégées)

## 3. Réduction des pressions

### Lutte contre les plastiques, macro-déchets et retrait d'épaves ou des navires abandonnés

#### Objectifs

- Traduction concrète de la stratégie « zéro plastique **rejeté** en mer en 2025 » dans une logique de continuum terre-mer

#### Projets

- Actions de réduction de la quantité de plastiques **déversés** via les cours d'eau jusqu'à la mer
- Actions de retrait d'épaves ou des navires abandonnés de plaisance (hors cas POLMAR) et de macro-déchets



#### Priorités

- Dispositifs **préventifs** expérimentaux, sous maîtrise d'ouvrage des AE et récupération des déchets au droit des ouvrages de déversement
- Le retrait des **épaves ou navires abandonnés de plaisance, de moins de 24m en aire marine protégée**

## 4. Restauration écologique

### Projets visant à rétablir les continuités écologiques

#### *Objectifs*

- **Restaurer les continuités écologiques** et contribuer à la trame verte et bleue par la résorption des obstacles (analyse au cas par cas – priorité aux dossiers concernant les amphihalins)

Répondre ainsi à l'objectif national de **résorption de la moitié des points noirs prioritaires identifiés par chaque région d'ici 2030**

#### *Projets*

- Projet sur infrastructures linéaires de transport (yc celles de l'État) : passages à faune, désengrillagement, signalisation, etc.
- En milieu agricole ou forestier : restauration de milieu dégradé, îlots de vieux bois (trame vieux bois), projet de plantation de haies, d'arbres, de bandes enherbées, projet de mares...
- Projet de rétablissement de la trame noire : suppression ou modification de l'éclairage pour la biodiversité
- Effacement de seuil ou barrage sur cours d'eau, restauration de berge et ripisylve
- Projet sur trame marine ou littorale

## 4. Restauration écologique

### Mouillages écologiques

#### Objectifs

- Promouvoir les mouillages écologiques en réduisant les pressions sur les écosystèmes marins

#### Projets

- Installation de mouillages en dehors des zones d'habitats sensibles pour supprimer des pressions

#### Priorités / critères

- Prioritairement la protection et la restauration des herbiers (phanérogames, zostères) en particulier dans les aires protégées
- Le financement de mouillages écologiques pour la grande plaisance et les activités de croisière est possible, **à condition d'établir clairement qu'une réduction des pressions est rendue possible par le projet visé.** La mesure n'a pas vocation à installer des coffres pour des raisons purement commerciales.



## 4. Restauration écologique

### Préserver les sols forestiers

#### *Projets*

- Propositions des projets / actions contribuant à une meilleure préservation des sols forestiers (biodiversité, stock de carbone, etc.) et / ou à limiter les principales pressions qui pèsent sur ce compartiment de l'écosystème forestier (tassement, facteurs d'érosion, etc.)

#### *Priorités*

- Un « Plan d'action pour les sols forestiers » est en cours d'élaboration et devrait être adopté au cours de l'été.
- Les projets / actions financés via le fonds vert pourront donc être valorisés dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan.



## 4. Restauration écologique

S'appuyer sur la démarche paysagère pour mener des actions de préservation de la biodiversité

### *Projets*

- Actions opérationnelles de valorisation et requalification du patrimoine naturel et paysager issues d'une démarche paysagère (ex : dans le cadre d'une démarche Grand Site de France, PNR ou d'un plan paysage)
- Expertises / études paysagères visant à renaturer ou préserver des espace de biodiversité (ex : plan de paysage associés à un écosystème, planification urbaine, OAP paysage)



### *Priorités / critères*

- Projets matures ayant fait l'objet d'une démarche concertée au niveau local, s'appuyant sur une approche globale du territoire et mobilisant les compétences d'un paysagiste concepteur.

# Quelques retours sur les questions les plus courantes

- Le fonds est, si nécessaire, **cumulable avec les autres dotations de l'État, dont les financements Agence de l'Eau**, et les fonds européens, avec un minimum de 20% de financement par le porteur de projet, sauf cas exceptionnel (association possible jusqu'à 100 %)
  - La mesure finance les investissements (projet en eux mêmes + étude de dimensionnement du projet si besoin)  
mais pas les études diagnostics → voir cependant du côté de la mesure spécifique sur l'ingénierie qui peut être mobilisée
  - Les opérations de **simple mise en conformité** à une obligation réglementaire, notamment les obligations de compensation environnementale à charge du maître d'ouvrage ou de prescription administrative de remise en état, **ne sont pas éligibles au Fonds Vert.**
-

# Quelques retours sur les questions les plus courantes (suite)

- Une **avance** peut être versée lors du commencement d'exécution du projet et des acomptes peuvent ensuite être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet. Ils ne peuvent excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.
  - **L'exécution du projet** (ou, le cas échéant, des postes de dépenses de l'opération ciblés par la subvention) **ne peut commencer avant que le dossier de demande ne soit déposé sur la plateforme Démarches Simplifiées** (sauf urgence avérée)
  - Quelles sont les dépenses de fonctionnement éligibles dans la sous-mesure SNAP ?
    - La sous-mesure est amenée à financer les **dépenses de fonctionnement hors personnel**. Le fonds ne peut donc pas être mobilisé pour financer des dépenses de personnel courantes mais peut financer de l'ingénierie liée à un projet.
-

- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU FONDS VERT
  - LA MESURE BIODIVERSITÉ ET SES OBJECTIFS
    - NATURE DES PROJETS ÉLIGIBLES
  - DÉPLOIEMENT DE LA MESURE EN NOUVELLE-AQUITAINE
    - MODALITÉS DE DÉPÔT DE VOTRE DEMANDE D'AIDE
  - ÉCHANGES
-

# La Mesure SNB en Nouvelle-Aquitaine

## Point d'avancement

- *Enveloppe 2023 pour la région Nouvelle-Aquitaine :*

**12,18 M€** *(non fongibles avec les autres mesures du Fonds vert)*

- **63 projets instruits favorablement à ce jour pour un montant de 5,1 M€ (40 % enveloppe)**
  - Répartis territorialement en :
    - 2,9 M€ sur Adour-Garonne,
    - 2,2 M€ sur Loire-Bretagne
  - Répartis thématiquement :
    - 2 M€ pour la sous-mesure « aires protégées »
    - 1,9 M€ pour la sous-mesure « protection des espèces »
    - 0,6 M€ pour la sous-mesure « réduction des pressions »
    - 0,6 M€ pour la sous-mesure « restauration écologique »
-

# Votre demande d'aide Fonds Vert SNB

- Aides territoires : [aides-territoires.beta.gouv.fr](https://aides-territoires.beta.gouv.fr)

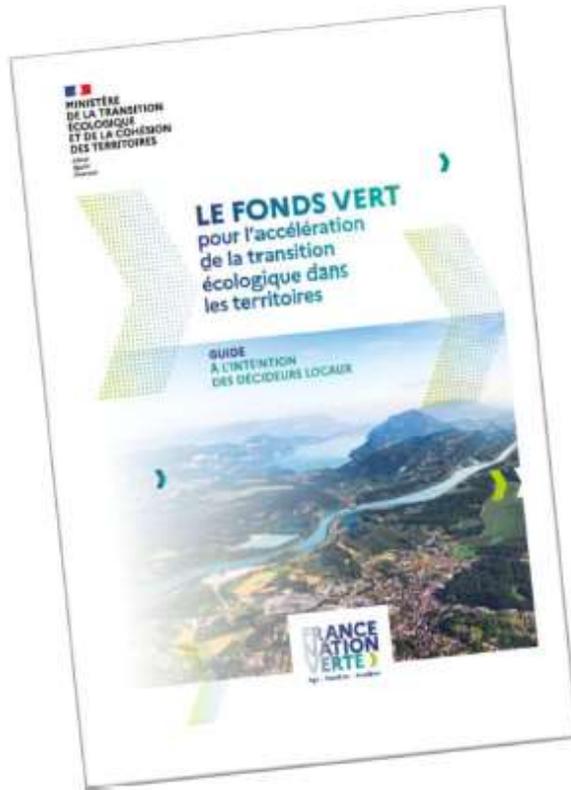


- Démarches simplifiées



[demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

# Les documents à votre disposition



Le guide à l'intention des décideurs locaux



décliné en **cahier d'accompagnement**

+ Une Foire aux Questions sur le site Aides Territoires

# Calendrier de sélection des dossiers

Les projets sont examinés de manière collégiale (SGAR, Agences de l'Eau, OFB, DREAL) à fréquence mensuelle dans un comité régional de sélection.

La liste des projets instruits favorablement est ensuite validée par le Préfet de région puis donne lieu à une attribution financière (Décision Directeur des Agences de l'eau).

Date limite dépôt des dossiers	06 juillet	24 août	21 septembre	13 octobre	3 novembre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruction technique DREAL et recueil des avis externes (DDT, AE, OFB...)</li> <li>• Pré-instruction administrative AE</li> </ul>					
Comité régional de sélection	27 juillet	15 septembre	12 octobre	6 novembre	24 novembre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation par le Préfet de Région</li> <li>• Instruction financière par AE</li> </ul>					
Acte attributif de subvention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin juillet en LB</li> <li>• Mi-septembre en AG</li> </ul>	Mi-novembre en LB et AG Mi-novembre en LB et AG		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin novembre (<i>uniquement LB</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début décembre (<i>uniquement LB</i>)</li> </ul>

*ATTENTION: L'instruction des dossiers se fait au fil de l'eau. Elle porte une analyse sur l'éligibilité et de la cohérence des projets mais s'effectue aussi en fonction de l'arrivée et de la complétude des dossiers.*

# VOS CONTACTS

- Une boîte mail dédiée aux questions :

[fonds-vert-snb-spn.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:fonds-vert-snb-spn.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

- Des correspondants en Agence de l'eau :

– Agence de l'eau Adour Garonne – Délégation Atlantique-Dordogne :

**Valérie PERRIER**, Adjointe au directeur de délégation territoriale

[valerie.perrier@eau-adour-garonne.fr](mailto:valerie.perrier@eau-adour-garonne.fr)

Tél : 05.55.88.00.39

– Agence de l'eau Loire Bretagne – Délégation Poitou Limousin :

**Laura OLLIVIER**, Chargée d'interventions

[laura.ollivier@eau-loire-bretagne.fr](mailto:laura.ollivier@eau-loire-bretagne.fr)

Tél : 05.49.38.56.84

---

# Et pour tout savoir sur le Fonds Vert

- Le site internet de la DGALN dédié :  
<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>



- Le site "Aides-territoires" dédié au fonds vert  
sur lequel vous trouverez des informations générales  
sur l'ensemble des mesures du fonds vert ainsi qu'une



**Foire aux questions :** <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

---

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

## Des questions ?